

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Compte-rendu affiché le : 7 juin 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 juin 2021

N° 21-06-06

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2021

**OBJET :**  
Tarif Marché des  
créateurs 2021 – Régie  
service animation.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.



**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Serge GRANGE à Jacques DECHANDON – Georges DUBESSET à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**TARIF MARCHE DES CREATEURS 2021 – REGIE SERVICE ANIMATION**

Madame Arlette PEREIRA, adjointe au Maire, informe l'assemblée que dans le cadre de l'animation de la période estivale 2021, un marché des créateurs se tiendra tous les dimanches du mois d'août, sur les bords de Coise, à proximité du kiosque BADOIT. Il sera réservé exclusivement aux créateurs d'expression artistique, aucun acte de revente n'étant autorisé.

Afin de s'assurer de la venue des créateurs, il est proposé de fixer un droit d'inscription à 30 € par dimanche, ce montant étant restitué le jour de la manifestation à tous les artistes présents.

En conséquence, cette somme sera encaissée pour les artistes absents le jour de la manifestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** le droit d'inscription au marché des créateurs 2021 à 30 € par dimanche,
- **AUTORISE** la restitution du droit d'inscription aux créateurs présents le jour de la manifestation,
- **AUTORISE** l'encaissement du droit d'inscription pour les créateurs non présents le jour de la manifestation.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 7 juin 2021.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021